

Madame, Monsieur,

En liaison avec la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP), la Section Apicole du GDS de l'Orne vous convie à la rencontre sanitaire apicole d'automne :

Maitrise de la varroose
Première préoccupation sanitaire en apiculture

En présence du Technicien Sanitaire Apicole, Albéric Delamotte, et de Jean-Nicolas Bart, Administrateur et vétérinaire retraité engagé dans la santé animale abeille.

le samedi 18 novembre 2023 à 14 h précises,
à l'Hôtel du département de l'Orne, 27 Bd de Strasbourg, Alençon, salle d'Ecouves.

Inscription préalable avant le 16 novembre par courrier ou par mail à : section.apicole@gdsco.fr
Participation financière : 5€ par personne adhérente – 20€ par personne non adhérente
La section se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre de participants est insuffisant (moins de 5 personnes).

Programme : Traitement d'été insuffisant, traitement hivernal indispensable !

- Rappels sur la biologie de *Varroa destructor*. Les conséquences sur les colonies d'abeilles.
- Protocole de comptage FNOSAD : pourquoi ?
- Varroa, une cause courante de mortalité hivernale, présenté et argumenté par Mr Bart
- Démonstration et observation du comptage varroa et de l'application du traitement d'hiver avec l'acide oxalique
- Temps d'échange

Il est encore possible de commander les traitements Oxybee ou Apibioxal à la réception de ce courrier. Nous vous invitons à redoubler de vigilance quant à la population de varroas résiduels après le traitement d'été. Afin de déterminer vos éventuels besoins, nous vous invitons à effectuer des premiers comptages varroas sur votre rucher au plus tard le 3 décembre 2023. Ce rendez-vous est aussi l'occasion pour les adhérents de rapporter leurs lanières usagées, dans des emballages propres, fermés hermétiquement, en vue de leur destruction dans un centre agréé pour le traitement des déchets vétérinaires.

Pour le bien-être de vos abeilles, nous comptons sur votre présence.
Recevez Madame, Monsieur nos sincères salutations.

Le 7 novembre 2023. Le président de la Section Apicole : Daniel PERRET.

Coupon à retourner à :

SECTION APICOLE / GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DE L'ORNE
76, chemin des Maures – 61000 ALENCON

Rencontre sanitaire apicole d'automne le samedi 18 novembre 2023 à 14h

INSCRIPTION : NOM PRENOM :
Adresse :
Téléphone : Mail :

SIGNATURE :

Rappel :

Nous sommes en période de déclaration annuelle de détentions de ruches.

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue. Cette déclaration est la base d'une bonne gestion sanitaire de nos cheptels d'abeilles.

Il est regrettable de constater qu'encore trop de personnes détenteurs de ruches ne remplissent pas cette obligation légale de base.

Nous proposons à nos adhérents qui trouveraient des difficultés à réaliser leur télédéclaration de le faire à leur place gratuitement, sous réserve de leur autorisation. Il vous faudra renseigner votre numéro de SIRET si vous en avez un et cocher expressément la case autorisation sur le bulletin d'adhésion. Vous recevrez ultérieurement un récépissé de cette déclaration.

Soyez attentifs aux informations figurant sur le bulletin d'adhésion. La rubrique concernant **le plan sanitaire d'élevage (PSE)** a été légèrement modifiée depuis deux ans à la demande de l'inspectrice de la pharmacie vétérinaire régionale. Pensez à bien cocher la case d'adhésion au PSE afin de pouvoir accéder à la délivrance du médicament par votre section apicole.